



GRAND DÉPARTEMENTAL ENDURANCE

RÈGLEMENT ANNÉE 2023

A. OBJECTIFS DU GD 37

Permettre aux cavaliers des établissements équestres d'Indre et Loire, de participer tout au long de l'année à des épreuves dans les disciplines de l'endurance et des randonnées, constituant un prolongement de l'instruction.

Inciter les cavaliers à monter plus assidument pour améliorer leurs qualités et connaissances, et également améliorer les chevaux qu'ils montent avec un encadrement digne de ce nom.

Leur donner la possibilité d'acquérir l'expérience qui leur sera nécessaire pour participer ultérieurement, avec des chances convenables, aux différents examens, et ensuite aux épreuves de la division amateur ou/et des championnats de France.

Créer dans le département d'Indre et Loire une animation équestre de qualité et entretenir une émulation entre les cavaliers des divers établissements participants.

B. CONDITIONS

Les Classements du GDE sont réservés aux établissements professionnels ou associatifs installés dans le département d'Indre et Loire,

Les établissements d'Indre et Loire tels que définis ci-dessus et leurs enseignants ont la responsabilité pleine et entière de l'application stricte du règlement et des engagements qu'ils effectueront pour des cavaliers de leur établissement, dans chacune des épreuves du GDE 37.

Le Comité Départemental d'Équitation d'Indre et Loire se réserve le droit d'opérer à tout moment tous contrôles, vérifications et modifications qu'il jugera nécessaires, ceci dans l'intérêt même des établissements et de leurs cavaliers participants.

Il ne pourra pas être programmé un GD ENDURANCE le même jour, ni le même week-end.

C. PARTENAIRES

Le Comité départemental d'équitation se réserve le droit de solliciter chaque année un ou plusieurs partenaires pour assurer le soutien financier du GDE 37.

L'harmonisation des actions de soutien menée par les partenaires se fait en concertation avec le Comité exécutif du CDE 37 avant chaque saison. Une fois leur participation acquise et validée par un contrat annuel, ceux-ci sont réputés accepter pleinement toutes les dispositions figurant au présent règlement et dans ses annexes ainsi qu'au cahier des charges de son organisation.

Le ou les partenaires retenus par le CDE 37 s'engage à doter les épreuves comptant pour le GDE 37 dans les conditions minimales ci-après :

- Classement final : au 1er → un cadeau et/ou bon d'achat dans chacune des catégories.
Les bons d'achats ne pourront en aucun cas être soumis à obligation d'achat ou de participation des bénéficiaires. Ils ne pourront pas être remboursés ou échangés et devront être utilisés avant la fin d'année des finales.

En contrepartie, les partenaires peuvent faire apposer par les établissements organisateurs sur le site des épreuves qualificatives et finales, tous les objets publicitaires reproduisant leur raison sociale (calicot, affiches, etc.). Ils peuvent également exposer et vendre leurs produits. Il leur revient en revanche de fournir



les éléments et prévenir de leur présence éventuelle, en temps utile, l'organisateur du concours de leur démarche.

Année 2023 :



D. REGLEMENT

ARTICLE 1 : LE GRAND DÉPARTEMENTAL D'ENDURANCE :

Un GRAND DÉPARTEMENTAL sert à promouvoir la discipline de l'endurance équestre dans l'Indre et Loire (37). Le GRAND DÉPARTEMENTAL est limité aux catégories des vitesses imposées de 10 à 60 km pour les catégories Club A, Club 4 Poney, Club 4, Club 3, Club 2, Club 1 et Club Elite.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ce GRAND DÉPARTEMENTAL est ouvert gratuitement à tous les cavaliers licenciés FFE, participants à des épreuves d'endurance montée sur les concours organisés dans l'Indre et Loire (37) au cours de l'année 2023 (du 1er janvier au 31 décembre 2023). C'est un GRAND DÉPARTEMENTAL "cavalier" uniquement. Les concurrents n'ont droit qu'à 2 engagements par journée de concours.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DES POINTS :

Des points sont attribués automatiquement aux cavaliers en fonction :

- **de leur participation aux compétitions**
- **et du classement obtenu à chaque épreuve**

On additionne les points participations avec les points classements.

a. Les points participations :

Ils sont obtenus par un cavalier pour sa participation à une épreuve endurance en fonction de la distance. On entend par participation l'engagement officiel sur un concours (engagement terrain compris) d'un cavalier qui prend le départ d'une course. Les non-partants et les chevaux éliminés au contrôle initial entraînent la perte de point de participation du cavalier.

Une seule course est comptabilisée par journée de concours, avec un maximum de 2 participations. Si un cavalier participe à 2 courses lors d'une même journée de compétition, seuls les points de participation de la course la plus élevée sont pris en compte.

- **5 points pour les épreuves 10km**
- **10 points pour les épreuves 20km**
- **15 points pour les épreuves 40 et 60 km**

b. Les points classements :

Ils sont calculés pour un cavalier en fonction du résultat obtenu sur une épreuve selon l'attribution publiée par la FFE. Si un cavalier participe à 2 courses lors d'une même journée de compétition, seuls les points du meilleur résultat des 2 courses sont prises en compte. Seuls les résultats officiels publiés sur FFE Club SIF font foi.



ARTICLE 4 : RECOMPENSES :

Les récompenses sont attribuées à la première place de chaque catégorie. Un concurrent ne pourra prétendre au classement à 2 catégories différentes. En cas d'aequo, le concurrent le plus jeune sera déclaré vainqueur. Les lauréats recevront leur dotation lors d'une cérémonie officielle à Ferme expo de Tours en novembre.

- 1er prix Grand Départemental endurance Club A 10km
- 1er prix Grand Départemental endurance Club 4 Poney 10km
- 1er prix Grand Départemental endurance Club 4 10km
- 1er prix Grand Départemental endurance Club 3 20km
- 1er prix Grand Départemental endurance Club 2 20km
- 1er prix Grand Départemental endurance Club 1 40km
- 1er prix Grand Départemental endurance Club Élite 60km

ARTICLE 5 : CONCOURS PARTICIPANTS AU GRAND DÉPARTEMENTAL ENDURANCE

Tous les concours D'ENDURANCE D'INDRE-ET-LOIRE, déclarés sur FFE Club SIF sont pris en compte pour le GRAND DÉPARTEMENTAL ENDURANCE du 37.

Les 6 dates connues des compétitions d'endurance 2023 sont :

MOIS	DATE	ORGANISATEUR	DIVISION	GD 37	LABEL	champ
AVRIL	15/16	SP & LOISIRS EQUES	CLUB/AMAT/PREPA/ELV	GDE X2	GRC	
AVRIL	23	TOURS N RIDERS	CLUB	GDE X2		
JUILLET	2	TOURS N RIDERS	CLUB/AMAT/PREPA	GDE X2	GRC	CHAMP ENDURANCE
SEPTEMBRE	3	TOURS N RIDERS	CLUB/AMAT/PREPA	GDE X2		
OCTOBRE	8	SP & LOISIRS EQUES	CLUB/AMAT/PREPA	GDE X2		
OCTOBRE	29	L'ESCAPADE	CLUB/AMAT/PREPA	GDE X2		

Et toutes les compétitions en DUC tardives (sous réserve de prévenir le CDE 37 pour la validation avec épreuves complètement inscrites, et avant ouverture des engagements pour les coefficients x2 du circuit départemental)

ARTICLE : 6 PUBLICATION DES RÉSULTATS

- Un classement provisoire sera publié après chaque compétition sur la page Facebook et le site du CDE37.
- Un classement complet sera publié sur le site du CDE37.

ARTICLE : 7 RÉCLAMATIONS

Pour toute question, votre interlocuteur est Olivier POITEVIN (Président du TOURS'N RIDERS) par e-mail toursnriders@gmail.com. En cas de réclamation, une commission composée de Jack DELOUCHE, et d'au moins 2 membres organisateurs des compétitions d'endurance parmi Amandine MONASSE, Diane DEMAS, et Olivier POITEVIN, étudieront la demande.

La décision, prise à la majorité, sera sans appel.